

## Qui Sommes-nous ?

L'entreprise OZÉ | Sécurité & Accessibilité, spécialisée dans les travaux d'accès difficile, est autorisée par l'ASN à procéder à la dépose, au conditionnement, au transport et au stockage de paratonnerres radioactifs, avant remise à une filière de récupération autorisée.

N° Autorisation - CDODEP-DTS-2017-06266

Nous nous engageons à répondre à votre demande dans des délais brefs, et à assurer notre mission dans le respect de la réglementation et dans un souci de protection des personnes et de l'environnement.

Nous assurons la traçabilité de nos opérations, de l'étude à la remise à l'ANDRA.

Nous pouvons également vous proposer une remise aux normes de votre paratonnerre après intervention.

## Contactez-nous

N'hésitez pas à prendre contact avec notre bureau si vous avez des questions ou besoin de plus d'informations :

Entreprise Ozé,

440 Route du Fonteniou,

05230 St Jean St Nicolas.

Téléphone : 04 92 50 12 30

E-mail : [oze05@orange.fr](mailto:oze05@orange.fr)

Web : [www.oze05.com](http://www.oze05.com)



## Traitement des Paratonnerres Radioactifs



**Entreprise Ozé**  
Accessibilité - Sécurité

## Situation réglementaire

### La dépose des paratonnerres radioactifs est-elle obligatoire ?

En France, contrairement à d'autres pays européens, la dépose n'est obligatoire que depuis 2008 sur les Installations classées pour l'environnement.

**Cependant l'ASN (Autorité de Sureté Nucléaire) souhaite parvenir à une dépose systématique de ces dispositifs sur l'ensemble du territoire !**

En cas de dépose, il faut s'adresser à **un professionnel dûment autorisé par l'ASN pour cette activité telle que l'entreprise Ozé.**

[Fiches techniques des différents modèles de paratonnerres radioactifs à télécharger](#)



## Aide financière au démontage

L'Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs - ANDRA - **offre une subvention** pour aider les propriétaires de paratonnerres à faire prendre en charge leur déchet, sous conditions, par une entreprise spécialisée et autorisée comme la société Ozé (Autorisation ASN N° CDODEP-DTS-2017-06266).

**Les communes de moins de 3500 habitants et les particuliers peuvent également bénéficier de subventions.**

Suite à la loi du 28 juin 2006 sur la gestion des déchets radioactifs, l'enlèvement des pointes radioactives est **pris en charge par l'ANDRA, jusqu'à 5000 €.**

Contactez - [collecte-dechets@andra.fr](mailto:collecte-dechets@andra.fr) pour savoir si vous êtes éligible à cette aide.

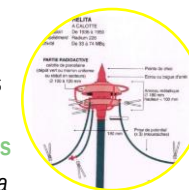
*L'entreprise OZE peut vous aider dans cette démarche*



## Certification de l'entreprise OZÉ

L'entreprise Ozé | Sécurité & Accessibilité dispose de l'Autorisation ASN N° CDODEP-DTS-2017-06266 pour procéder à la dépose, au conditionnement, au transport et au stockage de paratonnerres radioactifs, avant remise à une filière de récupération autorisée, à savoir l'Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs - ANDRA. L'entreprise OZE est également certifiée **QUALIBAT, RGE, QUALIFOUDRE et MASE** dans le cadre de l'ensemble de ses activités.

## Prestations de l'entreprise Ozé



1

**Accompagnement du client** dans sa démarche d'enlèvement de son ou ses paratonnerre(s) radioactif(s)

2

**Détermination du radionucléide présent et des débits de dose engagés**

Lors de notre intervention de dépose, nous effectuons les tests nécessaires à la caractérisation du radioélément présent dans le paratonnerre à démonter ainsi que les mesures de l'intensité de rayonnements qui lui sont imputables.

3

**Détermination de la présence de contamination ou non**

Le paratonnerre ayant passé des décennies en place, l'intégrité des sources radioactives a pu être corrompue par l'effet du temps et des intempéries risquant ainsi d'occasionner une contamination en sa périphérie. Cette contamination s'apparente à une pollution d'ordre radiologique.

Nous pratiquons systématiquement des tests de contamination afin d'en déterminer la présence ou non et nous vous guidons dans les démarches à entreprendre en cas de contamination du site.

4

**Démontage & Conditionnement**

Le démontage et le conditionnement du paratonnerre radioactif sont réalisés par nos équipes spécialisées et spécifiquement formées au risque radiologique.

Les opérations se déroulent au sol, au sein d'un périmètre de sécurité garantissant des débits de doses réglementaires au public, et s'effectuent sur une nappe vinyle afin d'éviter toute contamination des sols.

Le conditionnement dépend des règles de l'ADR. Les paratonnerres démontés sont conditionnés en double fûts sous forme de **colis de type A** fourni par l'ANDRA.



5

**Transport**

Le transport des paratonnerres est ensuite assuré par nos équipes spécialisées et formées au § 1.3 de l'ADR, dans le respect de la réglementation relative au Transport de Matières Dangereuses - ADR. **Les colis de type A sont ainsi acheminés jusqu'à notre site de stockage dans l'attente de leur enlèvement définitif par l'ANDRA.**

6

**Stockage**

Les paratonnerres démontés sont ensuite collectés dans **nos locaux appropriés à la maîtrise des risques d'irradiation et de contamination** qu'ils peuvent représenter.

Ces locaux sont contrôlés à chaque entrée / sortie d'élément afin d'assurer la sécurité des personnes et de l'environnement.

7

**Attestation de reprise**

Dès lors que le retrait d'un paratonnerre a été effectué par l'entreprise OZÉ, le client se voit remettre une attestation de reprise lui permettant de la prise en charge du déchet par une société spécialisée et autorisée par l'ASN.

**L'entreprise OZE peut ensuite proposer ses solutions de remise en conformité d'installation de protection foudre grâce à son expertise et sa qualification Qualifoudre**